

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS

TEMPORAIRE 2^{ème} CATEGORIE

N° 10/2015

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Monsieur Pascal COLRAS
Président de l'Association « Cochonnet Bironnais »
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à l'occasion des concours de pétanque qui se dérouleront au cours de
l'année 2015 à l'aire de jeux « Hia Dé Péré » les 21-22 Mars, 16-17 Mai, 29-30 Août et 2
septembre 2015

A Biron, le 10 Mars 2015

Pascal COLRAS
(président)COCHONNET BIRONNAIS
64300 BIRON

signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Monsieur Pascal COLRAS est autorisé,
A ouvrir un débit temporaire de boissons 2^{ème} catégorie au siège social du « cochonnet
Bironnais » sise au 26 chemin Hia Dé Péré les :

- Samedi 21 mars 2015 de 13h00 à 2h00
- Dimanche 22 mars de 8h00 à 0h00
- Samedi 16 mai 2015 de 13h00 à 2h00
- Dimanche 17 mai de 8h00 à 0h00
- Samedi 29 août 2015 de 13h00 à 2h00
- Dimanche 30 août de 8h00 à 0h00
- Mercredi 2 septembre de 13h00 à 21h00.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 10 mars 2015

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

